

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 19 OCTOBRE 2021

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Mercredi 13 Octobre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

■ SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M. DUCHESNE,
Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoints

M. BILLARD, Mme LUMEAU, M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT, M. PLOUZEAU,
M. PELLETIER, Mme MARTINEAU, M. PLANCHON, M. DAUDIN, Mme BAUDIN,
M. LAPORTE, M. BAUMEL, M. MASSON, M. FLEUREAUX, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

Mme BERGER	à	M. PLANCHON
Mme DEVAUD	à	Mme LAMBERT
Mme BELLUT	à	M. DAUDIN
Mme LEGER	à	M. DUCHESNE
Mme VUILLERMOZ	à	M. BAUMEL

■ ABSENTS EXCUSES

Mme GACHOT

■ SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MASSON

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

PRESENTATION

Projet de village d'enfants et adolescents de Parilly par la Fondation Action Enfance à **18h30**

FINANCES

2021-118 Décision modificative n°4

2021-119 Demande d'admission en non-valeur

2021-120 Subvention exceptionnelle versée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à la Commune de Chinon

2021-121 Attribution d'une subvention pour l'année 2021 à l'association « Les Jardiniers des Hucherolles »

2021-122 Demandes de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

2021-123 Mandat spécial Congrès des Maires de France

2021-124 Mandat spécial Congrès des Maires d'Indre-et-Loire.

PERSONNEL

2021-125 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du service autorisation droits des sols du pôle attractivité de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

2021-126 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale

2021-127 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale - Résidences Autonomies

2021-128 Mise à jour du tableau des effectifs

2021-129 Mise à jour du régime indemnitaire

2021-130 Indemnisation des missions d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021

2021-131 Adoption des Lignes Directrices de Gestion des Ressources humaines de la Ville de Chinon

AFFAIRES SCOLAIRES

2021-132 Convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Cugnot

2021-133 Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Convention de financement

2021-134 Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour 2020-2021

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2021-135 Convention avec l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon pour la mise en œuvre du festival « les Nourritures Élémentaires » en 2021

MARCHES PUBLIQUES

2021-136 Groupement de commandes pour travaux sur voirie et dépendances

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2021-137 Autorisation complémentaire pour signature d'actes de l'Hôtel Bodard de la Jacopière

Le mardi 19 octobre 2021, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme MASSON est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DECISIONS

M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

Décision n° 2021-066 du 2 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3609 – Emplacement C11T86

Décision n° 2021-067 du 16 septembre 2021 : Convention de mise à disposition d'une parcelle à l'association les Jardiniers des Hucherolles

Est conclue avec l'association « les Jardiniers des Hucherolles » une convention pour le renouvellement de la mise à disposition d'une parcelle afin d'y implanter un poulailler collectif.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2021.

Les conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-068 du 16 septembre 2021 : Convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école Rochelude au Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Est conclue avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Délégation Centre Val de Loire une convention de mise à disposition des locaux de de l'ancienne école Rochelude afin d'y organiser une formation préalable à l'armement : maniement des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 28 septembre 2021.

Les conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-069 du 29 septembre 2021 : Convention de mise à disposition de la salle n°1 de l'Espace Rochelude au Rotary Club Chinon Val de Vienne

Est conclue avec le Rotary Club Chinon Val de Vienne une convention de mise à disposition de la salle n°1 de l'Espace Rochelude afin d'y exercer dans le cadre de ses activités des actions en faveur de la santé, de l'éducation et de la jeunesse chaque lundi de 18h00 à 20h00.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1er octobre 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-070 du 29 septembre 2021 : Convention de mise à disposition de salle de la Chapelle Mirabeau à l'Association Chorale Antiphonie

Est conclue avec l'Association Chorale Antiphonique une convention de mise à disposition de la salle de la Chapelle Mirabeau afin d'y exercer son activité de chant chaque mercredi de 20h à 22h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} octobre 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-071 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3599 – Emplacement E2T4

Décision n° 2021-072 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3606– Emplacement G3T4

Décision n° 2021-073 du 29 septembre 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3133 – Emplacement F1EC8

Décision n° 2021-074 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3609 – Emplacement C11T86

Décision n° 2021-075 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3604 – Emplacement G1EC5

Décision n° 2021-076 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3610 – Emplacement G3T5

Décision n° 2021-077 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3614– Emplacement G3T6

Décision n° 2021-078 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3613 – Emplacement C11T83

Décision n° 2021-079 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3608 – Emplacement C11T86

Décision n° 2021-080 du 29 septembre 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3603 – Emplacement C11T88

Décision n° 2021-081 du 7 octobre 2021 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien Collège au Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés (CICAS)

Est conclue avec le centre d'information conseil et accueil des salariés une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège afin d'y tenir dans le cadre de ses activités des permanences d'informations sur les droits à la retraite des salariés en activité ou au chômage, chaque 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 16h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 4 novembre 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
03 juin 2021	Dominique MARCHES	Exposition Dominique Bailly, de sculptures en paysages, promenade	4 500,00 €	1er juillet au 12 novembre 21
20 juillet 2021	RUQ SPECTACLES	Thomas VDB s'acclimate	7 425,30 €	27 novembre 2021

PRESENTATION

Projet de village d'enfants et adolescents de Parilly par la Fondation Action Enfance à 18h30

FINANCES

2021-118 Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ADOPTE** la DM n°4 qui s'équilibre comme suit :
 - En fonctionnement + 95 266 €
 - En investissement + 37 825 €

2021-119 Demande d'admission en non-valeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ADMET** en perte de non-valeurs les produits visés pour un total de 1 275,87 €.

2021-120 Subvention exceptionnelle versée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à la Commune de Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la subvention exceptionnelle à hauteur de 9 333 € versée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

2021-121 Attribution d'une subvention pour l'année 2021 à l'association « Les Jardiniers des Hucherolles »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00€ à l'association « Les Jardiniers des Hucherolles », au titre de l'année 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

2021-122 Demandes de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles à l'Espace Rabelais comme suit :
 - Réduction pour la location de la salle pour le spectacle « Demain j'arrête ! », le samedi 16 octobre 2021, à 408 €
 - Gratuité pour la location de la salle pour le spectacle « Demain j'arrête ! » organisé par le CIAS dans le cadre de la semaine bleue, dimanche 17 octobre 2021
 - Gratuité pour la location de la salle pour le REPAS REPUBLICAIN organisé conjointement par La Fraternelle et la Ville de, le jeudi 11 novembre 2021 Chinon
 - Réduction pour la location de la salle pour l'EXPO-VENTE « Bric à brac » organisé par l'association « Le Grenier à jouer », le samedi 13 novembre 2021 à 714,00 €
 - Gratuité pour la location de la salle pour le SALON « Habitat organisé par la CC CVL – Mission Economie et Habitat », le samedi 20 novembre 2021
 - Gratuité pour la location de la salle avec prise en charge des frais de ménage s'élevant à 102 € pour le CONCERT « Concert du nouvel an » organisé par l'association « Ex Arte », le samedi 15 janvier 2022

- *Gratuité pour la location de la salle pour le FORUM « Place du nucléaire dans la transition écologique » organisé par CC CVL les 01.02.03 février 2022*
- *Gratuité pour la location de la salle pour l'ASSEMBLEE GENERALE des VADROUILLEURS CHINONNAIS, le vendredi 04 février 2022*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint en charge de la Culture et Vie associative à signer tous les documents correspondants

2021-123 Mandat spécial Congrès des Maires de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **DONNE** mandat spécial au Maire, M. DUPONT, ainsi qu'à M. MAUCORT, Mmes BOISNIER, LAGREE et BERGER dans le cadre de leur déplacement au Congrès des Maires de France qui se déroulera du 16 au 18 Novembre 2021,
- **PREND** en charge sur le budget de la commune tous les frais liés à ce déplacement.

2021-124 Mandat spécial Congrès des Maires d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **DONNE** mandat spécial au Maire, M. DUPONT, ainsi qu'à M. MAUCORT, M. DUCHESNE et Mmes LAMBERT, LAGREE, BOISNIER, BERGER et GACHET dans le cadre de leur déplacement au Congrès Départemental des Maires d'Indre-et-Loire qui se déroulera le 30 novembre 2021,
- **PREND** en charge sur le budget de la commune tous les frais liés à ce déplacement.

PERSONNEL

2021-125 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du service autorisation droits des sols du pôle attractivité de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à hauteur de 7h00 hebdomadaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

2021-126 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint technique à raison de la totalité de son temps de travail, soit 30/35^{ème}, pour les mois d'octobre et novembre 2021,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire

2021-127 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale - Résidences Autonomies

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint d'animation à temps complet sur les mois d'octobre à décembre 2021,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire

2021-128 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création des postes permanents figurants dans le tableau annexé à la présente délibération en remplacement de celui existant à compter du 1^{er} novembre 2021,
- **INSCRIT** au budgets les crédits prévus à cet effet.

2021-129 Mise à jour du régime indemnitaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** les modalités ainsi proposées, qui prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2021,
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet,
- **DECIDE** que cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire.

2021-130 Indemnisation des missions d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** une indemnisation à hauteur de 0,30 € pour les agents ayant réalisé les missions d'adressage et de mise sous pli du colisage de la propagande pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021,
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

2021-131 Adoption des Lignes Directrices de Gestion des Ressources humaines de la Ville de Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines de la Ville de Chinon, telles que définies, pour une durée de 6 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021-132 Convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Cugnot

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, adjointe déléguée, à signer la convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Joseph Cugnot.
- *DIT* que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2021-133 Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Convention de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *ACCEPTTE* la convention de financement suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe au Maire, à signer la convention de financement et tous les documents nécessaires dans ce cadre

2021-134 Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour 2020-2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *DIT* que la Ville de Chinon versera sa contribution directement à l'établissement privé Saint Joseph.
- *FIXE* le montant de 1514,85 € la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2020-2021.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2021-135 Convention avec l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon pour la mise en œuvre du festival « les Nourritures Élémentaires » en 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* la convention entre la Ville et l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon,
- *AUTORISE* M. le Maire ou M. DUCHESNE, l'Adjoint délégué à la Culture à signer ladite convention.
- *IMPUTE* les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget 2021.

MARCHES PUBLIQUES

2021-136 Groupement de commandes pour travaux sur voirie et dépendances

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *DECIDE* de mettre en place un groupement de commandes avec toutes les communes concernées dans le cadre de la réalisation de travaux divers sur chaussées et dépendances en 2022 avec possibilité de reconduction en 2023, 2024 et 2025,
- *ACCEPTTE* les termes de la Convention Constitutive du Groupement, annexée à la présente délibération ;

- **DESIGNE** la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire comme Coordonnateur du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché à venir,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2021-137 Autorisation complémentaire pour signature d'actes de l'Hôtel Bodard de la Jacopière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le principe d'un bail de 12 ans renouvelable avec promesse de bail préalable pour les locaux du CIAP d'une surface d'environ 94m² au lieu d'un bail emphytéotique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le 1^{er} Adjoint ou l'Adjointe déléguée à l'urbanisme à signer les actes correspondants à la cession du bâtiment susnommé ainsi que tous les documents s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

Date de publication : 22 OCT. 2021

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

